

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUES

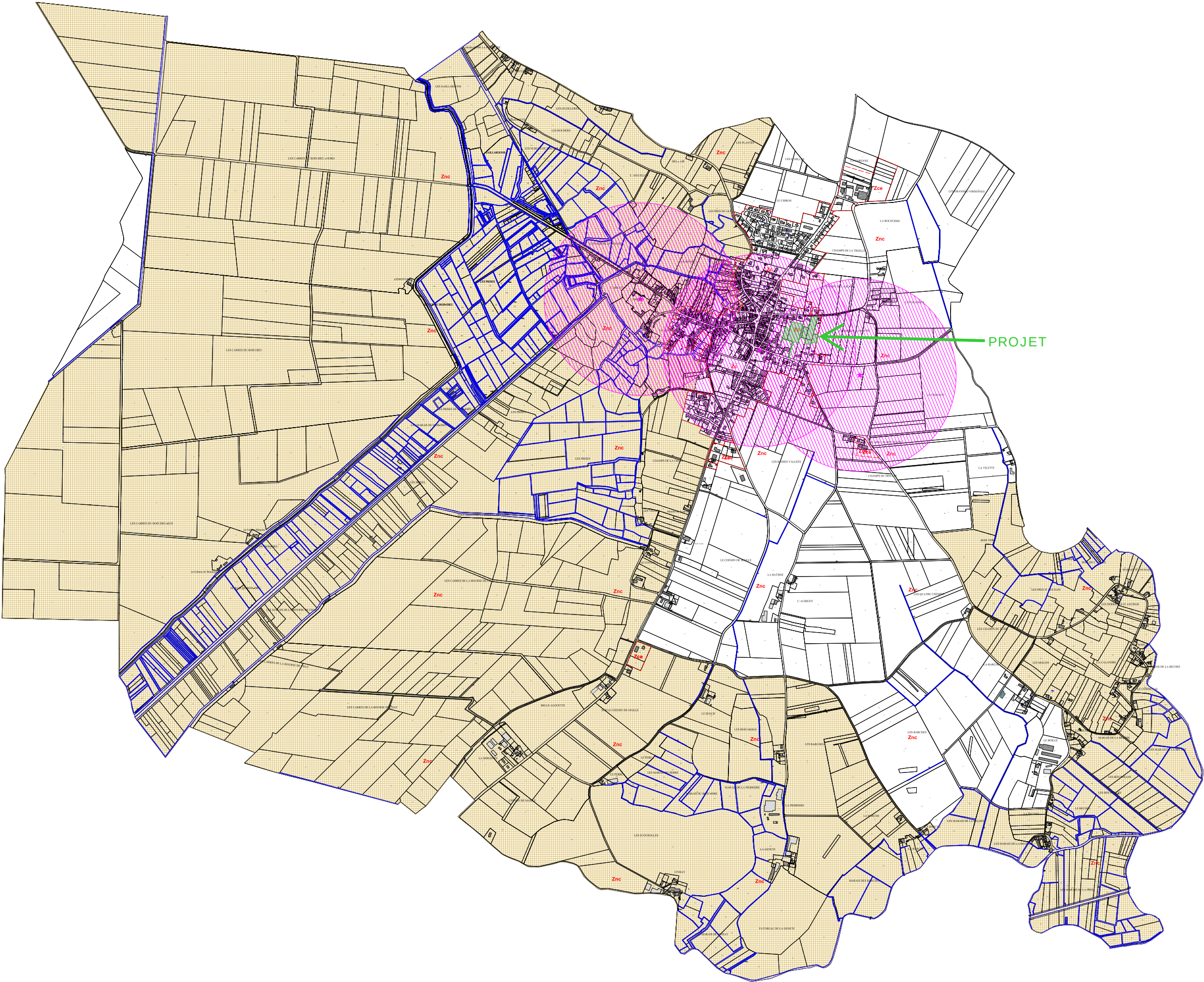
LEGENDE :

- AC1

Servitude de protection des Monuments Historique
Périmètres de protection des monuments historiques inscrits ou classés
Gestionnaire : DRAC
- Abbaye (ancienne) : les ruines comprenant l'église abbatiale, le grand réfectoire, le dortoir des moines, la cuisine octogonale, les caves voûtées, les remparts avec leurs échauguettes.
Classement par arrêté du 30 janvier 1924
- Croix hosannière du cimetière : classement par arrêté du 13 décembre 1937.
- Eglise Saint Nicolas : classement par liste 1840.
- AC2

Servitude relative aux sites classés et inscrits
Site du marais mouillé Poitevin
Site classé par décret du 9 mai 2003 et les villages du marais mouillé Poitevin ; site inscrit par arrêté du 21 juillet 2003.
Gestionnaire : DRAC
- T7

Servitude établie à l'extérieur des zones de dégagement aéronautique
Protection à l'extérieur des servitudes de l'aérodrome
Arrêté et circulaire du 25 juillet 1990.
Toutes les communes sont concernées.
Gestionnaire : DGAC



Commune de

MAILLEZAIS

Carte communale

Plan des servitudes d'utilité publique

Pièce n°3

Ensemble de la commune

Echelle : 1/8000 e

CARTE COMMUNALE	Prescription du :	Projet approuvé par délibération du Conseil Municipal du :	Projet approuvé par arrêté Préfectoral du :
Elaboration	13 avril 2016	4 avril 2022	13 mai 2022

Mairie de MAILLEZAIS

6, rue de la Trigalle

85420 MAILLEZAIS

Tel : 02 51 00 70 25

ETUDE REALISEE PAR :

B.E. PERNET

Urbanisme et aménagement

16, rue Louis Aragon - 17000 LA ROCHELLE

Tel : 05 45 45 43 44 - b.e.pernet@wanadoo.fr